



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-
quatrième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : Thème prioritaire : lutter contre
les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale
au moyen des politiques budgétaires et salariales
et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par la Fédération internationale des associations de personnes âgées, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

[Original : français]

La reconnaissance, le soutien et la protection des aînés vulnérables

FIAPA, la Fédération internationale des associations de personnes âgées milite depuis de nombreuses années afin que des changements soient apportés aux politiques publiques de soutien et d'accompagnement des personnes les plus vulnérables, voire la nécessité absolue, de mettre en place une branche dédiée à l'évolution de la protection sociale et juridique des personnes âgées.

Nous ne sommes pas sans savoir que le monde actuel connaît une très forte transformation démographique, et les systèmes de protection sociale doivent sans cesse évoluer afin de garantir le droit humain de tous à la sécurité sociale, parce que l'absence d'adaptation des systèmes de protection exposerait la population à la pauvreté, à l'inégalité et à l'exclusion sociale.

Seule une société structurellement inclusive peut répondre aujourd'hui aux défis de l'avancée en âge et donc en portant un regard adapté et positif ; cela inclut naturellement un changement de paradigme.

Cette augmentation de la population vieillissante est au cœur des réflexions de nombreuses associations et professionnels et doit être au centre des préoccupations politiques. Avec l'avancée en âge, certaines personnes gardent leur pleine énergie constructive, d'autres perdent une partie de leur autonomie entraînant potentiellement une dépendance vis-à-vis des autres. Mais malgré cet état de fait, chaque personne doit être considérée comme un agent autonome et respecté dans ses décisions mais en même temps être accompagnée voire protégée lorsque son autonomie est réduite. Il est donc primordial d'aborder le problème en s'attachant aussi au ressenti de chaque personne, à ses besoins, à ses attentes, à ses envies et à ses valeurs. Toute atteinte à leur dignité est inacceptable et les conséquences peuvent être dramatiques et peuvent entraîner, entre autres, des séquelles psychologiques à long terme et dans certains cas mener au suicide.

La reconnaissance des capacités des personnes qui connaissent des limitations physiques et/ou psychiques est indispensable que ce soit pour elles comme pour leurs proches. Chaque personne majeure considérée comme vulnérable doit recevoir un régime de protection « sur mesure », adapté à son état de santé déficient, voire à son handicap, un accompagnement sur mesure et parfois temporaire.

Du point de vue social, force est de constater que les personnes âgées et particulièrement les femmes ne bénéficient pas de revenus suffisants pour pouvoir être autonomes et nombre d'entre elles sont obligées de travailler à des âges fort avancés pour avoir une vie digne. Sans parler des personnes vulnérables qui nécessitent des aides au quotidien pour pouvoir garder une certaine autonomie. Il faudrait parvenir à garantir une sécurité de revenu et une garantie de prise en charge médico -sociale suffisantes à chaque aîné en tenant compte de ses besoins et bien sûr de l'augmentation du coût de la vie. Mais pour réduire les dépenses publiques, de nombreux pays réduisent les budgets alloués à la sécurité sociale. Favorisant d'avantage la pauvreté et l'impossibilité pour les personnes les plus vulnérables d'avoir simplement accès aux aides qui leur sont nécessaires. Cette protection sociale inadaptée est synonyme de pauvreté et creuse les inégalités au sein de la société. Les personnes âgées sont souvent traitées comme objet d'aide sociale au lieu d'être considérées comme des sujets détenteurs de droits. La crise que nous connaissons actuellement, favorise d'avantage la vulnérabilité des personnes âgées et les expose à la privation de leurs droits et à l'exclusion sociale.

C'est pourquoi la FIAPA et ses partenaires sont en faveur d'un nouvel instrument juridiquement contraignant qui apporterait des éclaircissements sur la nature des droits des aînés en particulier leur accès sans limite ni contrainte à ces droits. Les droits des personnes âgées seraient ainsi repris dans un seul document, il y aurait une reconnaissance des challenges spécifiques liés au vieillissement et il servirait comme outil anti-discrimination pour éradiquer les stéréotypes négatifs liés à l'âge.

Du point de vue du droit, on s'en remet souvent à l'avis d'experts médicaux et trop peu à une évaluation psycho sociale lorsqu'il s'agit d'avoir un avis sur l'état de santé d'une personne en lien avec son aptitude à prendre telle ou telle autre décision. On constate que les moyens d'analyse médico psycho sociale et environnementale pour les capacités de prise de décision ou de discernement d'une personne momentanément voire durablement vulnérable sont peu développés. Privés de ces outils concertés et face à une telle situation, les juristes ou les médecins doivent aujourd'hui encore analyser, au cas par cas, la situation de concert avec leurs seuls regards professionnels et aussi en fonction de leur intime conviction les capacités de la personne concernée. D'où l'importance d'une évaluation multidimensionnelle qui n'est pas uniquement une expertise médicale, elle se caractérise par une approche et une analyse de la situation d'une personne dans toutes ses dimensions. Le choix de la mesure de protection doit donc s'appuyer sur un bilan approfondi, médical, psychologique, social, fiscal, patrimonial et environnemental.

Il convient donc de créer un cadre juridique cohérent qui rende effective la reconnaissance de la capacité de la personne et l'expression de sa volonté, de ses choix et de ses préférences et ce dans la mesure du possible.

Seule une politique publique consciente des nombreuses contributions que les personnes âgées apportent à l'économie, s'avèrera volontariste en faveur des personnes avancées en âge et particulièrement des plus vulnérables en raison des troubles temporaires ou chroniques qui les atteignent permettra de réelles avancées. Ce qui appelle un débat public avec des choix et des priorités y compris en termes de moyens matériels.

Le manque d'accès à la protection sociale constitue un obstacle au développement économique et social. Les pays doivent construire une véritable stratégie nationale de changement de paradigme qui vise à promouvoir le développement humain et la croissance économique inclusive.